

Un acteur énigmatique le CPE par *Christian Vitali*

Un acteur énigmatique : le CPE

Quel étrange personnage, en effet, que le CPE ! Fonction symbolique du lycée napoléonien, cerbère de l'ordre disciplinaire, le voici aujourd'hui devenu conciliant, s'intéressant au élèves, non plus pour les punir, mais pour les écouter, les aider, les excuser de leurs absences ou de leur attitude paresseuse. Voilà les maîtres de l'ordre et de la discipline passés dans le camp de la liberté et de l'autonomie. On peut s'en étonner. Mais on voudrait d'abord comprendre. Pourquoi cette trahison ? Comment comprendre cette transformation ? Est-elle bien appropriée en ces temps de dissolution des repères, d'indiscipline et de violence ?

Trahison ?

En devenant "Conseiller principal d'éducation", le CPE n'est-il pas un traître à l'ordre scolaire ? Pourquoi le CPE s'est-il désolidarisé de l'action des enseignants ? Désormais, qui va maintenir l'ordre et la discipline dans l'établissement ? Que faire des élèves qui n'écourent pas, qui se dissipent ou même qui sont insolents, si l'on ne peut plus les mettre à la porte, ou les punir comme il se doit ?

Avec le Surveillant général (jusqu'en 1970) les choses étaient claires. Dès qu'il y avait un manquement, on envoyait l'élève au " surgé " qui s'en arrangeait, qui le consignait, lui donnait du travail et les choses rentraient vite l'ordre. Aujourd'hui, c' est la contestation permanente, l'élève a toujours raison, on le protège, et pour peu que les parents s'en mêlent on a vite fait d'accuser les enseignants. Il est donc regrettable que le CPE ne fasse pas cause commune avec les enseignants.

Mais c'est oublier que le CPE est un acteur de son temps et qu'il s'est adapté aux mutations culturelles qui ont marqué la deuxième partie du XXème siècle. Le CPE, comme toutes les fonctions de conseil, est le signe du déclin de l'autorité et de l'épuisement des modèles hiérarchiques. Mais cela ne signifie pas qu'il renie les principes de l'ordre scolaire, ni qu'il renonce à l'autorité, ni qu'il se défasse de sa responsabilité face à l'indiscipline.

Restaurer l'ordre scolaire

Face à la discipline perdue, face à l'autorité qui fait si cruellement défaut à l'enseignement, le CPE cherche à restaurer l'ordre scolaire, mais en s'appuyant sur les principes issus du droit et de l' âge démocratique. On ne peut refonder l'ordre scolaire qu'à partir du respect des élèves, du respect de la loi, de l'écoute, du dialogue, de la négociation. Le CPE assume une fonction de la modernité. Il utilise tous les outils qui, subrepticement, se sont substitués à l'autorité et c'est pourquoi son action paraît si énigmatique. Le CPE ne répugne pas à la sanction, mais à condition qu'elle respecte les formes du droit et qu'elle renvoie à une véritable démarche éducative. Le CPE n'a donc pas trahi. Il s'est adapté, plus vite que d'autres, aux changements de la société. Et il attend patiemment que ces changements soient compris de tous.

Christian Vitali IUFM de Caen